

14ème législature

Question N° : 794	De Mme Marietta Karamanli (Socialiste, républicain et citoyen - Sarthe)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Économie
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >bouchers-charcutiers- traiteurs	Analyse > revendications.
Question publiée au JO le : 17/07/2012 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la situation de la profession des bouchers, bouchers-charcutiers et traiteurs. La confédération française de cette profession a élaboré un livre blanc mettant en évidence ses propositions notamment en matière : de formation des bouchers et des modalités de la validation de leurs compétences professionnelles ; de maintien des commerces en ville ; de préservation des abattoirs de proximité ; de détermination des matériels à risques spécifiés (MRS) ; d'adaptation de l'agrément sanitaire aux petites entreprises ; de possibilité du travail à façon dans le respect de bonnes pratiques ; d'autorisation de la viande hachée à l'avance sous conditions ; de transport des animaux vivants par des bouchers abattants. De plus, comme bon nombre de toutes petites entreprises, un accompagnement en matière de relations sociales et de droit du travail apparaît nécessaire. Toutes ces mesures nécessitent une concertation entre les pouvoirs publics et la profession. Elle lui demande si des initiatives pourront être prises en vue d'accompagner la profession après discussion sur les divers points soulevés.